

AVEA La PosteCentre Relation Clients 8 Rue Brillat Savarin 75013 Paris 01 45 65 02 02

Attestation du Pass-Nautique









PARTICIPANT	
DATE DE NAISSANCE	
SEJOUR	
DATES	
REF. FAMILLE	
REFERENT	

Madame, Monsieur,

Conformément à l'Arrêté du 25 avril 2012, pour participer aux activités aquatiques et nautiques proposées lors du séjour Avea La Poste de votre enfant, ce dernier doit être obligatoirement titulaire d'un test « pass nautique ».

Si votre enfant ne possède pas ce test, nous vous remercions de lui faire passer cette épreuve et de faire remplir le document ci-dessous par une personne habilitée à faire passer ce test.

La copie de ce document sera à remettre au Centre Relation Clients avec la fiche de liaison. Conservez l'original chez vous, sa validité est illimitée. Une copie peut également être mise dans la valise de votre enfant.

IMPORTANT! Si votre enfant n'est pas en possession de ce test à son arrivée sur le centre, il ne pourra effectuer aucune activité nautique. Le test d'aisance aquatique ou l'attestation du Savoir Nager en Sécurité sont équivalents au Pass Nautique.

·8<

ATTESTATION DU PASS NAUTIQUE

Attestation de réussite au pass nautique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associés, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotracté nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

(Arrêté de 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM)

■BNSSA	□ MNS ducateur sportif (sauf BNSSA) : .	■ BEESAN	nance :
Atteste que l'enfant : NOM : Né(e) le :		Prénom :	
A passé les tests suivants :	 Effectuer un saut dans l'eau Réaliser une flottaison sur le dos particules Nager sur le ventre pendant 25 mars Franchir une ligne d'eau ou passe 	e de 5 secondes ètres	DDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD
Test réalisé :	avec brassière	□sans brassière	Cachet et signature
Résultat du test :	□ satisfaisant	□non satisfaisant	
Test effectué en date du :	à		